

CERTIFICAT NATIONAL DE COMPETENCE DE MANDATAIRE JUDICIAIRE A LA PROTECTION DES MAJEURS

MENTION « MESURE JUDICIAIRE A LA PROTECTION DES MAJEURS » MJPM



Objectif

Conduire les candidats à l'obtention du CNC de mandataire judiciaire à la protection des majeurs (mention MJPM)

Conditions d'accès à la formation (exercice à titre libéral)

- Avoir plus de 25 ans
- Être titulaire d'un titre ou diplôme de niveau III
- Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans un des domaines nécessaires à l'exercice de la fonction de MJPM (gestion juridique / gestion fiscale / gestion patrimoniale / protection et aide à la personne)

Programme

Le contenu détaillé des modules de formation est défini dans l'annexe I de l'arrêté du 02 janvier 2009 paru au JO du 15 janvier 2009 - (NOR : *MTSA0900276A*)

Domaine de formation 1 : Juridique

- Module 1.1 - Droits et procédures
- Module 1.2 - Le champ médico-social

Domaine de formation 2 : Gestion

- Module 2.1 - Gestion administrative et budgétaire
- Module 2.2 - Gestion fiscale et patrimoniale

Domaine de formation 3 : Protection de la personne

- Module 3.1 - Connaissances des publics et des pathologies liées à la dépendance
- Module 3.2 - Relation, intervention et aide à la personne

Domaine de formation 4 : Le MJPM

- Module 4.1 - Les contours de l'intervention et ses limites
- Module 4.2 - Les relations avec le juge et l'autorité judiciaire
- Module 4.3 - Déontologie et analyse des pratiques

Certification

Chaque domaine de formation est validé indépendamment des autres, sans compensation de notes.

Un domaine de formation est validé lorsque tous les modules de ce domaine sont validés.

La formation est validée lorsque tous les domaines de formation sont validés.

Les modules 1.1, 1.2, 2.1, 2.2, 3.1 et 3.2 sont validés par une épreuve de type QCM d'une durée d'une heure

Le domaine de formation 4 « Le mandataire judiciaire à la protection des majeurs » est validé sur production d'un travail personnel qui fera l'objet d'une soutenance devant un jury de validation.

Modalités de formation

Dossier d'inscription disponible sur demande au 05-56-24-49-39 ou sur notre site internet www.apdhes.fr à partir du mois de **février 2024**

inter sur PESSAC

À partir d'octobre 2024
300 heures de théorie
350 heures de stage pratique

4 350 € par participant
+ 80 € de frais d'étude de candidature et de sélection

Dispenses et allègements

Un protocole de dispense et d'allègement a été prévu
Renseignements sur demande

Méthodes pédagogiques

Apports théoriques
Exposé interactif avec les participants faisant appel à leurs connaissances et expériences
Exercices d'application

Intervenants

Équipe pluridisciplinaire de professionnels du secteur social et juridique

Sanction de la formation

Certificat National de Compétence délivré au nom de l'État à l'issue de la formation (sous réserve d'avoir validé la totalité des modules de formation)

Contact

05-56-24-49-39
mrey@apdhes.fr

Référence

2.4.

Madame Monsieur

Nom d'usage : Nom de famille :

Prénom :

Date de naissance :

Fonction/grade :

Service :

Numéro de tél. : Numéro de Fax. :

E-mail :

ÉTABLISSEMENT EMPLOYEUR :

Adresse complète :

N° SIRET :

RESPONSABLE DE LA FORMATION CONTINUE :

Tél. : Fax. :

E-mail (adresse à laquelle sera adressé l'accusé de réception de l'inscription) :
.....

Désire participer à la formation suivante

Intitulé de l'action :

Date(s) de l'action :

Coût pédagogique : _____ Euros par participant

pris en charge par OPCO Budget de l'établissement le participant

APDHES-Centre Pierre Veaux se réserve le droit de reporter à des dates ultérieures ou d'annuler l'action de formation dans le cas où le groupe constitué serait inférieur à 5 stagiaires

Toute annulation peut être faite, sans frais, par le bénéficiaire, si elle parvient par écrit à APDHES Centre Pierre Veaux au moins 10 jours ouvrés avant le début de l'action de formation.

Sauf cas de force majeure reconnue par APDHES Centre Pierre Veaux, pour toute annulation faite par le bénéficiaire moins de 10 jours ouvrés avant le début de l'action de formation, APDHES Centre Pierre Veaux facturera un dédit de 25 % des frais de formation, montant non imputable par le bénéficiaire à la contribution financière obligatoire de formation.

En cas d'absence ou d'abandon en cours de formation, les frais de formation sont dus en totalité. Il demeure possible de remplacer le stagiaire se désistant par une personne ayant le même profil et le même besoin de formation.

Date et signature

(Nom, qualité du signataire) :